

L'an deux mil douze, le 27 janvier à 20 H 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Michel GINIÈS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	23
Nombre de présents :	16
Nombre de votants :	23
Date de la convocation :	20 janvier 2012
Date d'affichage du compte-rendu :	31 janvier 2012

PRESENTS : Tous les membres du Conseil Municipal sauf :
Mr CHMIDLIN Patrice qui donne procuration à Mr CHEVRIAUX Jacques
Melle CRETET Cyriel qui donne procuration à Melle MONIER Bertille
Mr GAILLARD Lylian qui donne procuration à Mme RIDUET Eloïse
Mme MOHAMDÍ Dalila qui donne procuration à Mr CHAPUT Bruno
Mme PROST Bérangère qui donne procuration à Mme ROUARD Delphine
Mme RAUCH Mireille qui donne procuration à Mme COMMARET Annie
Mr SION Fabien qui donne procuration à Mr GRAS Christian

Mme GUIBELIN Marie-Rose est élue secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

I - AFFAIRES FONCIÈRES

- 1.1. Cession de terrains par l'entreprise Solvay
- 1.2.- Cession de voirie par l'OPH du Jura « sur l'Étang »
- 1.3 - Acquisition Maison « Rossigneux » - 1 route de Champvans

II - EXTENSION DE LA MAIRIE ET ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉ-E-S – Demande de subvention DETR

III – FINANCES

- 3.1. – Taxe d'Habitation sur les logements vacants
- 3.2. - Financement définitif des travaux de recensement de l'éclairage public par le SIDE C
- 3.3. - SAPAD : Demande de participation financière

IV – PERSONNEL COMMUNAL : Délégation au Centre de Gestion pour la négociation des Contrats d'Assurance des Risques Statutaires

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS DIVERSES

I - AFFAIRES FONCIERES

1.1 - Cession de terrains par l'entreprise Solvay

Le Conseil Municipal, considérant l'accord de l'entreprise Solvay, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** d'acquérir les terrains cadastrés section AM n° 394 – 386 – n° 131 – 212 – 211 - 244 -456 n° 383 et section AL n° 92 et 93
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte notarié à intervenir et tout autre document relatif à cette acquisition et à procéder au règlement des frais générés par cette acquisition.
- **DIT** que les frais de géomètre seront à la charge de la commune.

1.2.- Cession de voirie par l'OPH du Jura « sur l'Étang »

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et considérant l'avis favorable émis par l'OPH du Jura, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** d'acquérir la voirie située sur la parcelle cadastrée Section AI n° 313, rue Roger Bride, appartenant à l'OPH du Jura, pour l'euro symbolique.
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte notarié à intervenir et tout autre document relatif à cette acquisition et à procéder au règlement des frais générés par cette acquisition.
- **DIT** que les frais de géomètre et de notaire seront supportés par la commune.

1.3.- Acquisition maison « Rossigneux » - 1 route de Champvans

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** d'acquérir la maison appartenant à Mr ROSSIGNEUX Jean-Paul, sise 1 route de Champvans, cadastrée Section AH n° 126, au prix fixé par les services du Domaine, soit la somme de 5000 € (valeur vénale estimée).
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte notarié à intervenir et tout autre document relatif à cette acquisition et à procéder au règlement des frais générés par cette acquisition

II - EXTENSION DE LA MAIRIE ET ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉS(ES) – Demande de subvention DETR

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré

- **ADOpte** (21 voix pour - 2 abstentions) l'opération d'extension du secrétariat de mairie.
- **CHARGE** le Maire de déposer le dossier DETR avant le 15 février 2012

III – FINANCES

3.1. - TAXE D'HABITATION SUR LES LOGEMENTS VACANTS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** d'instaurer la taxe d'habitation sur les logements vacants,
- **DIT** que la taxe sera applicable en 2013.

3.2. - FINANCEMENT DEFINITIF DES TRAVAUX DE RECENSEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC PAR LE SIDEC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le financement définitif de l'opération,
- **PREND ACTE** que la commune versera la somme de 279,79 € à titre de financement définitif,

3.3. - SAPAD : DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE

Le Conseil Municipal, vu l'avis du Bureau Municipal et après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** d'accorder une aide financière de 100 € à l'association SAPAD-PEP 25.

IV – PERSONNEL COMMUNAL : Délégation au Centre de Gestion pour la négociation des contrats d'assurance des risques statutaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **CONFIE** au Maire le soin de charger le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

QUESTIONS DIVERSES

/

INFORMATIONS DIVERSES

/

Séance levée à 21 h 36